touen. Ce mois a vu ses plus beaux gestes. Je me persuade qu'une fois de plus elle s'y assistera encore elle-même et y fera de bonne besogne. De notre côté, *besognons bien* en redoublant de ferveur, et Dieu, comme elle s'exprimait, *donnera la victoire !*

Le dimanche 10, ainsi qu'il a été convenu entre MM. les curés de la ville et moi, il n'y aura de grand'messe et de vêpres solennelles qu'à la cathédrale. Toutes les places du côté de l'épître, dans la grande nef et les tribunes en face la chaire seront réservées aux hommes ; toutes les places, de l'autre côté, aux femmes.

L'office commencera à 9 h. 1/2 très précisément, afin que, même avec le panégyrique qui sera donné par le très éloquent évêque de Montauban et la procession de l'étendard, tout soit fini vers midi.

La messe sera célébrée pontificalement par S. Em. le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry. Nous le remercions, d'ores et déjà, de l'honneur de sa visite...

† STANISLAS,
évêque d'Orléans.

LES OBSÈQUES DE M. REVOIL

Les obsèques de M. Paul Revoil, ancien ambassadeur, ancien gouverneur général de l'Algérie, décédé en son château de Servannes, ont eu lieu à Mouriès (Bouches-du-Rhône) hier après-midi, à 3 heures.

L'ancien diplomate, qui fut élève des Assomptionnistes au collège de Nîmes, a fait une fin très chrétienne. Une nombreuse assistance accompagna son cercueil à la petite église de Mouriès, où se déroula la cérémonie religieuse.

Les chrétiens des électeurs furent prononcés par M. Schrameck, préfet du Rhône, et par plusieurs personnalités.

On remarquait dans l'assistance des représentants de MM. Poincaré et Doumergue, le général Gérardin, le maire et le Conseil municipal de Mouriès, les maires de diverses communes environnantes, ainsi que de nombreuses délégations.

Le 1er mai

C'est aujourd'hui le 1er Mai, fête du travail, disent-ils, les journaux socialistes et syndicalistes. Mais, qui s'en serait aperçu, à Paris du moins, si l'on n'avait rencontré, à chaque coin de rue, des petits marchands de muguet (porte-bonheur) ? Ce sont les petites fleurs seules, délicates, tout en superficieux, qui sous cet emblème, nous disent leur nom : étoile.

Depuis des années déjà, les appels des [illegible] révolutionnaires semblent tomber dans le vide.

La classe ouvrière, maintenant plus rassise, de plus pratique, compte de moins en moins les manvais bergers, et les travailleurs préfèrent du travail avec accompagnement presque obligatoire de heures le gain d'une journée de travail. Le temps n'est d'ailleurs pas favorable. Il fait froid, aujourd'hui.

Cependant, comme toujours, quelques milliers trouvent bon pas manqué de déserter les ateliers. C'est un jour de bouge supplémentaire qu'ils prennent ! Et puis, les « comités » de parti, syndicaux, pour compte, les nombreux meetings (22 à Paris), ont été tenus où de rares auditeurs montrèrent chauter les propos des orateurs de la C. G. T. Les autres chômeurs sont restés chez eux.

Ajoutons en passant, que le gouvernement a dû devoir donner, aux syndicalistes, une preuve remarquable d'estime. Il a autorisé, en bloc, les ouvriers des manufactures de l'Etat de travailler à chômer pour le 1er mai : cette journée leur serait comptée quand même et rémunérée sur leur salaire mensuel. Mais les autres ouvriers ont montré plus sages que lui. C'est ainsi que les travailleurs de l'arsenal de Rochefort ont décidé de ne pas chômer aujourd'hui. Ils ont bien fait !

A Paris

La journée du 1er Mai se déroule dans la ville le plus parfait. Dans les sections, les secrétaires d'organisation procèdent au pointage des cartes confédérales.

A la Bourse du travail, l'affluence a été assez faible. Des terrassiers et des boulangers étaient dans les couloirs du Bâtiment syndical. Ils ont pour la plupart arboré l'épingle rouge. Certains ont remplacé l'emblème révolutionnaire par le muguet.

Quelques agents secrètement assurent le service d'ordre, rue du Château-d'Eau et boulevard Magenta.

Dans les départements

Creusot. — Le chômage est complet à Creusot. Ce matin, une manifestation a parcouru les rues, et Mme Bergues a fait une conférence dans la salle de la Maison du peuple.

Montpellier. — La journée du 1er mai paraît devoir se passer dans le calme. Ce qui y contribue, c'est la fermeture de la Bourse du travail, décidée par le maire à la suite des [illegible] que la Croix a signalés.

Le chômage est à peu près général. Les [illegible] de la boisterie, de la préfecture et des mairies sont fermés. (D. P.).

Carmaux. — Le chômage est complet aux mines de Carmaux. A 8 heures, un déjeuner, présidé par M. Jaurès, a réuni plusieurs centaines de militants, dans le Syndicat des mineurs. Ensuite les banquetteuses, précédées de tirailleurs, suivies de femmes portant des bouquets, et portant bourse, ont parcouru les rues de la ville, au sons de l'*Internationale* et de la *Carmagnole*, que jouait une musique socialiste. M. Jaurès a prononcé un discours. La population est restée indifférente à cette manifestation révolutionnaire. (D. P.)

Lorient. — Un millier d'ouvriers ont chômé le 1er mai. Après un meeting à la salle des fêtes, un cortège a parcouru les rues de la ville au chant de l'*Internationale*. L'arsenal n'a pas chômé. (D. P.)

A l'étranger

Bruxelles. — Plus 1er mai. — 40 000 ouvriers des fabriques et 150 ouvriers du port chôment à l'occasion du 1er mai.

Les élections

Le parti républicain socialiste

La Fédération républicaine socialiste de la Seine (nuance Augagneur) a décidé de maintenir les candidatures Paul Painlevé (1re du Ve arr.) et Henri Coutant (4e section de Sceaux) et de retirer les candidatures P. Sauret (XIVe arr.), G. Deaouches (XVe arr.), H. Conlon (XVIIIe arr.), Nicloux (XIXe arr.), Maurice (Sceaux), Thévenin (Sceaux), Veyssières (Sceaux).

Le parti ouvrier

De son côté, le Conseil central du parti ouvrier a voté la résolution suivante :

Le Conseil central, réuni le 30 avril, décide le maintien, au second tour, de tous les candidats du parti ouvrier. Cependant, par exception, après avoir examiné la situation toute spéciale de la 1re circonscription du XIe arrondissement, décide de retirer la candidature du camarade Allemane, aux conditions suivantes :

1° Le citoyen Anatole France, à son défaut le citoyen Ferdinand Buisson, posera sa candidature dans ladite circonscription ;

2° Les candidats H. Loyson et Drouet se désisteront en faveur de la nouvelle candidature contre celle du rapporteur de la loi de trois ans, M. Pelé.

Une protestation

Nous avons donné hier la liste des désistements imposés par la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine à certains de ses candidats.

La plupart de ces désistements étaient consentis au profit des socialistes unifiés, de telle sorte que des radicaux partisans de la loi de trois ans engageaient leurs électeurs, également partisans de la loi de trois ans, à voter pour des partisans avérés de la loi de deux ans ou pour des antimilitaristes.

Cette situation a paru inacceptable à M. Le Foyer qui, dimanche dernier, était candidat radical-socialiste dans la 2e circonscription du XIe arrondissement.

M. Le Foyer proteste contre la décision de la Fédération radicale de la Seine en désistant malgré lui, au profit de M. Lavaud, socialiste unifié.

M. Le Foyer entend se retirer purement et simplement. Il comprend parfaitement que ses électeurs, partisans des trois ans, ne sauraient donner leurs voix pour assurer le succès d'un révolutionnaire antimilitariste.

L'instable Védrines

L'aviateur Jules Védrines, battu dimanche dernier à Elancourt, a décidé de se présenter au scrutin de ballottage dans l'arrondissement d'Alès.

Les candidats restant en présence au deuxième tour dans cette circonscription seront, outre Védrines, MM. Sixte-Quenin, député sortant, socialiste unifié ; Grimaud, maire d'Alès, progressiste ; Pélgueyrolle et Emile Michel, radicaux-socialistes.

Entre bagarre

Dans une réunion tenue par M. Chanot, maire de Marseille, député sortant en ballottage, une intervention des partisans de M. Bergeon, concurrent de M. Chanot, a déchaîné un violent tumulte et une bagarre, au cours de laquelle des coups de revolver ont été tirés.

Un des assistants, M. Perina Janvier, âgé de 52 ans, blessé au bas-ventre, a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état grave.

Le commissaire de police a dissous la réunion.

Une nouvelle manifestation bruyante s'est produite à la sortie.

Elections contestées

VENDÉE. — Examinant l'élection de la 1re circonscription des *Sables-d'Olonne*, la Commission de recensement a constaté que 60 bulletins réservés par les bureaux de vote spécial, par des annexes et produits devant la Commission, qui a protesté, déclarant cependant qu'un écart de 17 voix entre les 2 concurrents permettait de proclamer élu M. Pacaud, radical-socialiste, contre M. Bâzire, libéral.

Le recensement a révélé, en outre, un autre fait, contre lequel M. Henri Bazire a formulé aussitôt une protestation. Il s'agit de la disparition, constatée à l'ouverture des plis cachetés, de 60 bulletins réservés et annexés par des bureaux de vote de la ville des Sables. M. Bazire est décidé à contester l'élection devant la Chambre.

Il est évident qu'il a été volé.

MARTINIQUE. — *Fort-de-France.* — La Commission de recensement n'a pas statué sur le nombre de voix obtenu par M. Lagrosillière et elle a décidé de renvoi du dossier à la Chambre des députés.

Dans le Gers

Assassiné par les amis de son adversaire

La Commission de recensement du Gers vient de proclamer l'élection de l'arrondissement d'Auch. La majorité absolue est fixée à 6 712 voix. M. Abel Gardey, radical unifié, est élu par 6 717 voix contre M. Samalens, radical indépendant, député sortant, qui obtient 6 497 voix.

Après la proclamation de son élection par la Commission de recensement, M. Gardey, accompagné de M. Cabrol, secrétaire général de la préfecture, parvenait à la place de l'Hôtel-de-Ville, quand il fut assailli par des manifestants ayant à leur tête M. Samalens, député sortant, battu. Des bousculades se produisirent, tandis que des injures et des violences étaient échangées. Un ami de M. Samalens, brandissant un revolver, fut désarmé. Son arme tomba à terre et fut ramassée par les gendarmes.

Dans le Tarn

Les électeurs du Castrais ont fait dimanche une belle manifestation sur les noms de René Reille-Soult à Mazamet, et du comte Elie de Lastours à Castres.

Le jeune député de Mazamet continuera dignement à la Chambre de défendre la patrie et la religion qu'y défendirent ses oncles et son aïeul fou le baron René Reille.

A Castres, le candidat libéral bat à plate couture le député sortant, le sectaire Henry Simon. M. de Lastours arrive avec une majorité de quelques voix sur ces deux concurrents.

Mais la préfecture a proclamé le ballottage.

Les électeurs se vengeront le 10 mai en donnant à M. de Lastours une majorité écrasante.

Le ministre Métin

Le ministre du Travail, M. Métin, vient de remporter une victoire si modeste, que partout, et surtout dans son entourage, on la considère comme un effondrement lamentable.

En effet, il y a quatre ans, avant d'être ministre, M. Métin avait 2 157 voix de majorité sur son concurrent libéral.

En 1914, avec son prestige de ministre, il n'obtient plus que 972 voix de majorité sur son seul concurrent libéral, M. Caron.

Les désistements

HERAULT. — Dans la 2e circonscription de *Montpellier*, le candidat officiel, M. Marcel Brassol, radical-socialiste, avoisat à la Cour d'appel de Montpellier, conseiller général de l'Hérault, qui, au premier tour, fut mis en minorité à 5 211 voix contre 6 180 à M. C. Rebouf, socialiste, député sortant, et 2 875 à M. Sallucci, socialiste, maire de Lunel, conseiller général de l'Hérault, vient de se désister. (D. P.)

ARDECHE. — *Privas* (2e circonscription). — MM. Robert et Largier se désistent en faveur de M. Champetier, radical-socialiste, contre M. Chalamel, député sortant, qui a obtenu 6 600 voix. Les suffrages étaient répartis de la manière suivante : MM. Robert, 2 633 ; Largier, 2 426, et Champetier, 2 648.

CORREZE. — Dans la 1re circonscription de *Tulle*, le socialiste M. Aussoleil, qui a eu 2 150 voix, se retire purement et simplement. Restent en présence M. Mons, député sortant, radical-socialiste, 5 411 voix, et M. Vachal, candidat de l'Alliance démocratique, 4 517 voix.

LOIRE. — Le parti socialiste unifié maintient dans la 4e circonscription de *Saint-Etienne* la candidature de M. Lafont, maire de *Firminy*, qui a obtenu 9 368 voix contre M. Boudon, progressiste, député sortant, 8 448 et M. Georges Béret, briandiste, 2 185.

Le parti socialiste unifié retire d'autre part les candidatures de MM. Legriel, dans la 3e circonscription de *Saint-Etienne* ; de Benjamin Ledin, dans la 2e circonscription de *Montbrison* et de Tramond, dans la 2e circonscription de *Roanne*. Il invite tous les électeurs socialistes à reporter leurs suffrages dans la 3e circonscription de *Saint-Etienne*, sur M. Charpentier ; dans la 2e circonscription de *Montbrison*, sur la candidature de M. Drivet ; dans la 2e circonscription de *Roanne*, sur la candidature de M. Merlin.

MARNE. — *Reims* (3e circonscription). — M. Jean Jacquy, ancien officier, républicain indépendant, qui, dimanche dernier obtint 2 957 voix, annonce qu'il se désiste en faveur de M. Pierre Forgeot, avocat à la Cour d'appel de Paris. Ce désistement en faveur d'un concurrent moins favorisé a pour but de faire échec à la candidature du radical unifié M. Benard, qui, dans la 3e circonscription de Reims, réunit 4 803 suffrages.

NORD. — Dans la 2e circonscription de *Douai*, la candidature de M. Brachelet, socialiste unifié, a été retirée en faveur de M. Gaslain, député sortant, radical-socialiste unifié.

Dans la 1re circonscription de *Cambrai*, la candidature de M. Beauvillain, socialiste unifié, a été retirée en faveur de M. Le Roy, radical, député sortant.

SOMME. — Dans la 1re circonscription d'*Amiens*, les groupes républicains ont décidé de retirer la candidature de M. Pouquet, radical unifié, en faveur de M. *Lecoeur*, député sortant, socialiste unifié. Dans la 2e circonscription, M. Hourdequin d'Halle, républicain indépendant, s'est désisté en faveur de M. Jouancoux, radical-socialiste unifié, député sortant, contre lequel se présente M. Fauvel, libéral.

CÔTE-D'OR. — A *Beaune*, M. Charles se désiste en faveur de M. Camuzet.

M. Camuzet avait obtenu 8 471 voix, M. Charles 7 416 et M. Bichot, libéral, 7 395.

Dans l'arrondissement de *Châtillon-sur-Seine*, M. Lagorgette, républicain de gauche, qui avait obtenu 808 voix, s'est désisté en faveur de M. Montenot, progressiste, qui obtint 3 919 voix contre M. Vincent, député sortant, radical.

AUBE. — Sont retirées les candidatures Berniolle et Moelard, radicaux-socialistes, au profit de MM. Philbois et Nicolas, socialistes unifiés.

LOT-ET-GARONNE. — M. Boussiat, député sortant de *Marmande*, appartenant à la gauche démocratique, mis en ballotage, annonce que, contrairement à ce qui avait été dit, il ne s'est pas désisté en faveur de son concurrent, M. Audiran, républicain libéral.

DORDOGNE. — Dans l'arrondissement de *Sarlat*, M. de Melines, Alliance démocratique, ne se représente pas. M. Sarrazin, député sortant, reste seul candidat.

DEUX-SEVRES. — La 1re circonscription de *Niort*, M. Pierry, Action libérale, ne sera pas raodidat au scrutin de ballottage. M. Dieleau, député sortant républicain de gauche, aura comme concurrent le docteur Corbin, radical.

MEUSE. — A *Montmédy*, M. Paul Sumbert, républicain de gauche, qui obtint 2 858 voix, se désiste en faveur de M. Revault, républicain de gauche, qui obtint 2 860 voix. M. Revault aura contre lui M. Paul Watrin, libéral, qui obtint 3 554 voix.

RHONE. — Les trois Fédérations, radicale-socialiste, républicaine socialiste et socialiste unifiée, ont réalisé l'union pour le deuxième tour, en présentant la liste suivante : Augagneur, Manus, Mariétton, Collizard, députés sortants, Peyret et Vollet.

Mais dans la 3e circonscription de *Lyon*, le citoyen Arnaud, socialiste unifié, maintient définitivement sa candidature contre celle de M. Augagneur.

ALPES (HAUTES-). — Dans l'arrondissement d'*Embrun*, M. Fourrat, radical-socialiste unifié, 1 204 voix, et M. Espillier, socialiste unifié, 341, se désistent en faveur de M. Louis Souliié, conseiller général, républicain socialiste, 4 [illegible], qui reste seul en présence de M. Baumard, député sortant, 2 311 voix.

INDRE-ET-LOIRE. — Dans la 1re circonscription de Tours, M. Camille Chautemps, candidat radical-socialiste, qui avait obtenu 3 455 voix, se désiste en faveur du candidat Morin, socialiste unifié, qui en avait recueilli 4 242.

A *Loches*, M. Vernochet, candidat socialiste unifié, se désiste en faveur du député sortant, M. Alphonse Chentemps, radical-socialiste. Les socialistes unifiés abandonnent simplement M. Dorvau, leur candidat ; mais ils persistent avec M. Martinet, dans la 2e circonscription, où M. Proust, radical-socialiste, se retire.

En Charente-Inférieure

Dans l'arrondissement de Rochefort, M. de Lamensan, Alliance démocratique, député sortant, qui avait obtenu 8 675 voix contre 4 067 à M. Pouzet, socialiste unifié ; 2 963 à M. Ch. Briand, et 2 726 à M. Rigaoux, conseiller général, maintient sa candidature. M. Rigaoux, radical unifié, s'est désisté en faveur de M. Pouzet, socialiste unifié. Les partisans de M. Charles Briand, républicain socialiste, font circuler une pétition réclamant le maintien de sa candidature. Enfin, M. Charles Vallée, armateur, à Nantes, qui se réclame de la Fédération des gauches, pose sa candidature.

La meurtrière de M. Calmette

Pendant six heures, M. Boucard a confronté Mme Caillaux avec de nombreux témoins pour connaître l'heure à laquelle elle s'est rendue au bureau de placement de Mme Remy.

La domestiquité de Mme Caillaux, disant comme la prévenue, assure qu'il était environ 2 h. 1/2, 3 heures moins le quart ; par contre, les personnes qui se trouvaient au bureau de Mme Remy ont soutenu qu'il était au moins 4 heures.

La cuisinière engagée par Mme Caillaux, Mlle Angèle Projin, a dû reconnaître que, loin d'avoir été l'objet de prévenances sollicitations de Mme Remy qui, selon M. Caillaux, voulait la contraindre à témoigner qu'elle avait été engagée après 4 heures, c'est elle qui, à la demande de la fille de Mme Caillaux, téléphona à Mme Remy pour savoir à quelle heure la meurtrière s'était rendue chez elle.

Elle a dû aussi reconnaître, après avoir [illegible], qu'elle avait bien dit : « Il est 4 h. 20 et je suis placée. »

En ce qui concerne la visite de Mme Caillaux au Crédit lyonnais, un éditeur parisien, entendu par M. Boucard, assure qu'il a rencontré la meurtrière vers 4 heures dans cet établissement.

Mme Caillaux a fort bien pu aller du Crédit lyonnais chez Mme Remy et de là au *Figaro*.

La déposition de M. Monier

M. Boucard a recueilli le témoignage de M. Monier, président du tribunal civil, que Mme Caillaux consulta, le matin même de l'assassinat, sur les moyens légaux d'arrêter la campagne de M. Gaston Calmette.

On sait que M. Monier lui indiqua l'inefficacité, le danger même de tout procès en diffamation. Il donna à Mme Caillaux des conseils de paix, et se cita lui-même en exemple.

« Un jour, un camelot le pourchassa en lui offrant un journal où on lisait en grosses lettres : « Le président Monier est un bandit ! »

— Au lieu, dit M. Monier à Mme Caillaux, de me laisser gagner par une exaspération qui eût été, pourtant, bien compréhensible, j'ai passé, indifférent. Cet homme a, néanmoins, insisté avec un aplomb sans pareil et m'a véritablement poursuivi jusqu'au quai des Orfèvres. J'ai gardé la même impassibilité. Que voulez-vous que je fisse ? User de mes propres moyens ? Je n'y pouvais songer. J'ai suivi mon chemin, j'ai désdigné. J'ai continué à me comporter de même et je ne cesse de m'en féliciter. Imitez donc mon exemple et suivez mes conseils.

C'est sur ce dernier mot, a ajouté M. Monier, que Mme Caillaux, qui n'avait cessé, durant ces quelques minutes d'entretien, de conserver le calme la plus complète, a mis fin à ma visite en me disant :

— Je vous remercie, Monsieur le président. Je ferai part à mon mari de cette conversation.

Elle m'a accompagné jusqu'à la porte. Aucune de ses paroles, aucun de ses gestes, aucune de ses attitudes, aucun de ses jeux de physionomie ne me parut inquiétant. De plus, quand je me retirai, l'emportai l'impression très nette que je lui avais fait partager mes vues, que je l'avais convertie à mes conseils de modération et que, si elle avait à discuter avec son mari de la conduite à observer, ce serait pour lui suggérer le calme, l'abstention.

M. Boucard dit alors à M. Monier :

— Nous vous donnons, Monsieur le président, connaissance des déclarations que nous a faites Mme Caillaux : nous insistons sur les propos qu'elle vous prête. Vous lui aurez dit qu'il n'y avait qu'à se défendre par ses propres moyens.

M. Monier répond :

— Mme Caillaux, en isolant ce propos et en le faisant sortir du cadre de notre conversation sans l'enchaîner au récit qui l'a motivé, lui donne un relief et un sens dont il est totalement dépourvu.

Il a été tenu à l'occasion d'un incident que je vous ai cité du camelot qui me pourchassait, et il a été exprimé sous la forme d'une interrogation suivie immédiatement d'une réponse négative et d'une réfutation basée sur les considérations empruntées à un cas personnel.

Mme Caillaux a peut-être pu de bonne foi commettre cette erreur. J'imagine qu'après ma visite elle a sans doute réfléchi aux avis que je venais de formuler :

« Le président, a-t-elle pu se dire, me représente qu'il n'y a rien à faire pour l'avenir, qu'il n'y a rien à faire pour le passé. Dans ces conditions, il ne me reste plus que la ressource de mes propres moyens. »

Puis, cette déduction tirée mentalement de ses propres réflexions a pu se consolider dans son esprit, au point de lui faire oublier, dans l'inévitable confusion de ses souvenirs, qu'il ne s'agissait que d'un simple raisonnement de ma part.

La logique nécessaire de notre conversation vient, du reste, complètement à l'appui de mon récit, puisque je citais avec obstination mon exemple, n'était assurément pour exhorter Mme Caillaux à l'imiter, et toute parole contraire de ma part eût été discordante et incompréhensible, outre qu'elle serait en complet désaccord avec les dispositions inveriablement portées à l'apaisement et à la conciliation que chacun me voit depuis si longtemps et journellement, à l'occasion des cas les plus dramatiques, apporter dans l'exercice de mon fonction.

M. Boucard :

— Vous aurez aussi, paraît-il, manifesté votre étonnement que, dans l'état actuel des choses, il n'y ait pas plus souvent de gens qui « cassent la figure » aux autres.

— Je n'ai manifesté aucun étonnement ni tenu aucun propos de ce genre.

M. Ceccaldi chez le juge

Accompagné de M. Caillaux, M. Ceccaldi, député de l'Aisne, s'est rendu au cabinet de M. Boucard.

Reçu par le juge entre deux confrontations, il lui a déclaré qu'il venait par pure courtoisie, parce qu'ayant déposé par Commission rogatoire devant le juge d'instruction de Vervins, il ne pouvait que se reporter aux termes de la déposition qu'il avait faite devant ce magistrat.

Ce n'est pas Mme Caillaux, mais les médecins qui ont tué M. Calmette

Avant de quitter le Palais, Mme Caillaux a eu le cynisme d'adresser à M. Boucard la requête suivante :

« Je vous demande d'entendre le docteur Doyen, et cela afin d'établir que M. Calmette n'a pas succombé à mes coups. Mon mari a consulté ce grand chirurgien. Le docteur Doyen après avoir pris connaissance du rapport des docteurs Paul et Socquet qui ont pratiqué l'autopsie du cadavre du directeur du *Figaro*, a'est dit convaincu que, même après le transport à la maison de santé qui était indispensable, une opération immédiate faite dans des conditions normales aurait sauvé M. Calmette. Quinze jours de soins, a déclaré le praticien, auraient suffi à le rétablir. »

M. Boucard n'a pu que faire à cette abominable requête la réponse qu'il convenait : il l'a repoussée.

Mme Caillaux donne l'ordre de rouvrir ses salons

On lit dans *Paris-Midi* :

Mme Caillaux n'annule sans doute en prison, bien qu'elle continue à y connaître des douceurs qui sont refusées aux autres détenues. Aussi écrit-elle beaucoup.

Nous avons donné hier la teneur d'une lettre récente de Mme Caillaux, adressée à son personnel domestique, et dans laquelle elle affirmait sa décision de rouvrir ses salons en octobre, après son acquittement en juillet.

C'est pleine d'espoir, en effet, que la femme du député de Mamers attend sa comparution devant les assises. Elle paraît de plus en plus certaine de son élargissement prochain, et, dans cette conviction, elle vient d'écrire, cette fois, à Mlle Augusta, première de la maison de couture des sœurs Callot, chez lesquelles elle s'habille, de préparer ses vêtements, ajoutant qu'elle viendrait sous peu procéder aux derniers ajustements.

Cette épître singulière fait l'objet de toutes les conversations dans les salons et ateliers de couture rue de la Paix et place Vendôme.

Echos religieux

Nomination de prélat

Par Bref de Notre Saint-Père le Pape Pie X, en date du 7 avril, Mgr de Teil, directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, a été nommé prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Nous le prions d'agréer nos félicitations.

L'apostolat par la prière à Paray-le-Monial

Le dimanche 3 mai, aura lieu à Paray-le-Monial le pèlerinage national annuel de l'Apostolat de la prière. Le R. P. Calot, directeur général de cette association, le présidera.

Le matin, à 8 heures, messe de communion à la basilique. Le soir, à 4 heures, sermon du R. P. Carsel sur l'apostolat de la prière et la dévotion au Sacré Cœur.

Des séances de Congrès alterneront avec les cérémonies religieuses.

Le Congrès des femmes chrétiennes

A Orléans, jeudi après-midi, la deuxième séance du Congrès a été consacrée à l'étude des œuvres de bienfaisance. Un remarquable rapport sur la protection de la jeune fille a été présenté par Mlle de Saint-Seine et un autre sur les dispensaires de la Croix-Rouge, par Mme de Sanzé.

Vendredi matin, on s'est occupé de l'œuvre apostolique de catéchistes volontaires, du Syndicat de l'aiguille, des ornements d'églises, des œuvres de missions spirituelles. Très intéressant rapport de M. la chanoine Fillot, sur la crise de l'apprentissage.

Ce soir, séance entièrement consacrée à la Ligue Patriotique des Françaises.

*

A Granges-la-Ville (Haute-Saône), dimanche 17 mai, au cours de la mission, aura lieu le troisième pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes de Mignafans.

NOS AMIS DEFUNTS

Prêtre, famille, paroisse

Prière pour le repos éternel de leurs âmes

M. l'abbé Kaiserux, 76 ans. — M. Victor-Napoléon Duroisel, chef d'escadrons en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 73 ans, à Meaux, frère de M. l'abbé Eugène Duroisel, chanoine de Bourges. — Mme Moreau, née Sidonie Vassogne, fidèle lectrice de la Croix, ancienne pèlerine de Lourdes, 28 ans, à Hermogne-Saint-Remy (Ardennes). — Mme d'Houteville, née de Monteil, 78 ans, à Bordeaux. — Mme Edmond Fresneau, fidèle abonnée depuis la fondation, belle-sœur de M. Armand Fresneau, ancien sénateur de Morbihan, 86 ans, du château de Gallieu-Guichen (Ille-et-Vilaine). — M. l'abbé P. Darzac, 77 ans, à Bouteau, par Villeneuve-de-Marsan (Landes). — Mme Virginie Marie-Hélène Estourneau de Latouche, comtesse de Meillard d'Huet, 67 ans, à Montchedex (Dordogne). — M. Orsel des Sajets, 75 ans, à Lyon.

Informations du soir

M. BIDAULT DE L'ISLE DEVANT LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Conseil supérieur de la magistrature se réunira mercredi prochain pour commencer l'examen des poursuites intentées, sur l'ordre du garde des sceaux, contre M. Bidault de l'Isle, président de la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Paris.

Ces poursuites sont, on le sait, les conséquences du vote des conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

LA DELEGATION DES GAUCHES

La délégation des gauches de la Chambre défunte a mis la dernière main au manifeste qu'elle a décidé d'adresser à tous les candidats blocards en ballottage.

Ce manifeste est intitulé : « Appel à la discipline. »

« Partout, y est-il dit, où des candidats républicains se trouvent en lutte avec un candidat de coalition réactionnaire, les républicains doivent faire bloc sur le nom du candidat des groupes de gauche le plus favorisé. »

Suivent les signatures suivantes : Breton, Sirvyen, Bénier, Dalimier, Violette, Lorquet, Mars, Réville, Maurice Mannoury, Théodore Reinach, Combrouse, Bouffandeau, Grodet, de Kerguezec-Dessoye, Jean Durand, Franklin-Bouillon et Javal.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que sur 15 signataires de cet appel 12 sont en ballottage. C'est en somme, pour leur 15 000 qu'ils ont la prétention de livrer la France aux révolutionnaires.

LES REBELLES REDOUBLENT D'EFFORTS

El-Paso, 1er mai. — Le général Carranza a ordonné la mobilisation de 12 000 hommes afin d'attaquer Tampico. Le général Villa aura le commandement de ces troupes.

Un beau-fils du général Carranza déclare qu'un armistice dans le nord du Mexique est impossible.

LA REVOLTE SEVIT A SAINT-DOMINGUE

Saint-Domingue, 1er mai. — Le gouverneur de Puerto-Plata est entré en rébellion. On a envoyé contre lui des bateaux et des troupes de terre qui assiègent et bombardent la ville.

Le corps diplomatique a demandé au gouvernement de Saint-Domingue de constituer une zone neutre pour assurer la sécurité des étrangers et des non-combattants.

CONDAMNATION D'AERONAUTES ALLEMANDS EN RUSSIE

Perm, 1er mai. — Après neuf jours de débats, la Cour d'appel a condamné hier nos aéronautes allemands Berliner, Hase et Nicolai à six mois de prison, pour avoir pris des plans, fabriqué des copies, décrit des lieux fortifiés sur lesquels ils ont pénétré, rassemblé des nouvelles et dissimulé leur origine.

Leur ballon sera confisqué.

LE TORPILLEUR « MAGON »

Lorient, 1er mai. — Le torpilleur de haute mer *Magon*, qui avait interrompu ses essais pendant trois mois, à cause d'avaries, les a repris sur les bases de Groix. Les expériences, à toute puissance, ont obtenu de brillants résultats. Ce bâtiment a, en effet, donné 33 nœuds, soit 3 nœuds de plus que la vitesse prévue. (D. P.).

ACCIDENT DE TIR

Senlis, 1er mai. — Le 8e hussards se livrait dans la matinée à des tirs de combat, près de la sucrerie de Beaursin, terroir de Trumilly, lorsque soudain, le brigadier Gérard, de la section des mitrailleuses, fut atteint à la figure et aux yeux par la déflagration du gaz d'une cartouche restée dans le canon. Après avoir reçu les premiers soins, Gérard a été transporté à l'hôpital militaire. (D. P.)

MATCH DE TRANSATLANTIQUES

Berlin, 1er mai. — Le 26 mai aura lieu un grand match consistant dans la traversée de l'Atlantique, auquel prendront part le *Mauretania*, le *Guillaume-Le-Grand* et le *Starthallerat*, les trois plus grands paquebots du monde. Ils partiront ensemble de New-York.

L'AFFAIRE CADIOU

M. Vallette, commissaire de police attaché à la direction de la police judiciaire, s'est rendu ce matin chez Mme Cadiou, rue du Cherche-Midi et lui a présenté les objets saisis chez le vitrier de M. Boucard. Mme Cadiou n'a reconnu aucun d'eux comme ayant appartenu à son mari.

LE MEURTRE DE M. CALMETTE

M. Boucard a entendu, cet après-midi M. Painlevé qui est venu lui déclarer qu'il savait que M. Calmette détenait des lettres intimes de M. Caillaux.

Invité à dire de qui il tenait ces renseignements, M. Painlevé s'est récusé, n'étant engagé lui-ci, sur l'honneur, à ne point révéler le nom de la personne qui les lui a fournis.

*

FEUILLETON DU 2 MAI 1914 — 10 —

Reinette

— Oh ! certainement répondit-elle, en comprimant le tremblement de sa voix.

— Voilà qui est décidé, dit Mme Douvre d'un ton satisfait. Je vais appeler mon mari et mes fils que vous ne connaissez pas encore, Monsieur.

La présentation une fois faite, et quelques banalités échangées avec le maître du logis, Valéry Logaert entama un entretien scientifique avec Germain, le seul apte à le comprendre, M. Douvre et Charles ayant beaucoup plus souci du soin de leurs vignes que de la formation de leur intelligence. Mme Douvre causait avec Mme Reybard, Reinette, silencieuse, regardait fixement le portrait enfumé d'une dame Douvre du temps passé... Le père et son fils cadet bâillaient derrière leur main, possédés d'une envie folle d'aller retrouver leurs moissonneurs, de laisser là ces savants qui discutaient, aussi calmes l'un que l'autre, une question de mathématiques transcendantes.

Mais Mme Douvre était implacable ; il fallait qu'en ce premier jour de fiançailles toute la famille fût là pour accueillir et entourer leur hôte... Cette contrainte peu uniforme à son caractère exaspéra Charles, en lui inspirant une antipathie profonde pour le futur mari de Reinette, et lorsque Valéry Logaert, après le dîner, eût repris avec sa cousine le chemin de la Closerie, il glissa à l'oreille de la jeune fille :

— Eh bien ! je te souhaite du plaisir avec ton savant, ma pauvre... Ce qu'il sera « rasant ».

Elle essaya une sorte de sourire. Mais les larmes lui montaient aux yeux, et elle détourna un peu la tête pour les cacher, car en ce moment Germain, qui venait de rentrer après avoir conduit Mme Reybard et Valéry jusqu'à la porte, dirigeait vers elle un regard investigateur.

— Oui ! dit M. Douvre en se laissant tomber sur un fauteuil. Quelles corvées que ces cérémonies-là !... Ce n'est pas tout rose de fiancer sa pupille, vraiment !

Sa femme lui lança un coup d'œil foudroyant. Sans rien voir, il poursuivit :

— Il est bien, ce jeune homme, évidemment, mais trop savant... beaucoup trop savant ! Ma foi, Berthe, Germain se débrouillera avec lui comme il l'entendra, mais j'en ai assez de m'ennuyer toute une demi-journée à l'entendre... quoiqu'il parle fort bien, je ne le nie pas.

— Il conviendra que tu restes le soir, après le dîner, dit péremptoirement Mme Douvre. Autrement, tu pourras vaquer comme à l'ordinaire à tes occupations... Charles également.

— Germain sera donc la victime exploitée, dit Charles, un peu rasséréné par cette perspective. Cela t'amuse, mon cher?

Le jeune homme eut un geste d'indifférence.

— M. Logaert est un homme d'une rare intelligence, je le trouve fort intéressant... Cependant, je crois que nos doctrines philosophiques ne s'accordent pas sur certains points.

— Ah ! tu as des doctrines philosophiques ? fit Charles, railleur. Est-ce à Saint-Cyr que tu les a récoltées.

— A Saint-Cyr comme ailleurs, dit brièvement Germain. J'ai toujours eu l'habitude de réfléchir beaucoup, en quelque endroit que je fusse. On trouve partout à étudier l'humanité.

Il tendit la main à son père et à son frère en leur souhaitant le bonsoir et s'approcha de sa mère. Celle-ci était occupée à éteindre, avec l'aide de sa pupille, les bougies allumées sur la cheminée. Elle tressaillit un peu en sentant sur son épaule la main de son fils.

— Bonsoir, maman, dit Germain.

— Bonsoir, mon enfant... Tu as trouvé un interlocuteur digne de toi, aujourd'hui dit-elle en regardant avec orgueil la physionomie fine, très intelligente, de son fils préféré.

— Bien au-dessus de moi, voulez-vous dire. N'oubliez pas que je ne suis qu'un simple petit lieutenant et que, tout en m'intéressant aux différentes branches de la science, je n'en ai approfondi aucune en dehors de celles nécessaires à l'exercice de ma profession.

— Mais tu comprends tout, Germain ! dit-elle, avec une lueur de fierté dans ses yeux froids.

— Un peu, oui... Mais il est évident que nos savants entretiens ne sont pas récréatifs pour les non initiés... comme Marie-Reine, par exemple.

La jeune fille venait de s'éloigner, elle n'entendit pas la réflexion de Germain... Mme Douvre leva les épaules.

— Elle est tout à fait ignorante... Mais son mari s'en arrangera. Il me paraît intelligent pour deux.

— C'est un étrange fiancé, dit Germain en prenant machinalement un petit coquillage sur la cheminée. A peine, de temps à autre, paraissait-il s'apercevoir de la présence de Marie